



*Havre de St-Germain-sur-Ay
et Landes de Lessay*

Lessay, le 07 mars 2019

Affaire suivie par : Maiwenn Le Rest (maiwenn.lerest@cpiecotentin.com)
et Nicolas Fillol (nfillol@parc-cotentin-bessin.fr)

Objet : Compte-rendu du COPIL du 14 février 2019 du site Natura 2000 « Havre de St-Germain/Ay – Landes de Lessay ».

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le compte-rendu de la dernière réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de St-Germain/Ay – Landes de Lessay ».

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Michel Couillard
Président du COPIL du site Natura 2000
« Havre de St-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay »
Maire délégué – commune de Lessay

P.J : Compte-rendu,
1 diaporama



SITE NATURA 2000

« HAVRE DE ST-GERMAIN-SUR-AY – LANDES DE LESSAY »

Réunion du comité de pilotage du 14 février 2019

Salle des fêtes de Muneville-le-Bingard

- Compte-rendu -

Etaient présents (36)

M. ATHANASE – Commune de Créances
Mme BARJOL – Conseil Départemental de la Manche (canton de Créances)
Mme CASTEL – G.R.A.P.E. Normandie
M. COUILLARD – Commune de Lessay
M. DE-SAINT-JORES – D.D.T.M. de la Manche
M. ETIENNE – O.N.F.
M. FILLOL – P.N.R. des Marais du Cotentin et du Bessin
M. GILLES – Commune de Saint-Germain-sur-Ay
Mme DEVILLE- Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche
M. MICARD – Conseil Départemental de la Manche
M. JORET – S.I.A.E.P. des sources du Pierrepontais
Mme LEDANOIS – Commune de Pirou
Mme LEROUVILLOIS, Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Coutances.
Mme LE REST – C.P.I.E. du Cotentin
Mme MAUBÉ – Confédération paysanne
Mme POULAIN – Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie
M. QUINETTE – Commune de Vesly
M. RACINE - Groupe d'Etude des invertébrés Armoricaains
M. ROBIOLLE – Commune de Muneville-le-Bingard
M. ROI – COMNORD Prévention maîtrise des risques environnement
Mme STAUTH - C.P.I.E. du Cotentin
M. UZAN-ALLARD – ONCFS 50
M. VATTIER – D.D.T.M. de la Manche
Mme VASSEUR – Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Mme VIEL – Ministère des Armées – Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Cherbourg

Etaient excusés

M. BIERO – DREAL Normandie
Mme GUILLAUME – DRAFF Normandie
M. LAUNEY – C.C. Côte Ouest Centre Manche
Mme LE GRAND – AESN
Mme MARTEAU – Groupe Mammalogique Normand
M. RIOULT, CSRPN de Normandie
M. SAVARY - Comité régional conchylicole de Normandie – Mer du Nord

Après avoir remercié les participants de leur venue pour cette réunion annuelle du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay » ainsi que M. Robiolle pour la mise à disposition de la salle des fêtes de Muneville-le-Bingard, M. Couillard ouvre la séance et présente l'ordre du jour de la réunion.

Présentation du bilan d'activités 2018 et du prévisionnel 2019

par Maïwenn Le Rest (C.P.I.E. du Cotentin) & Nicolas Fillol (P.N.R. des Marais du Cotentin et du Bessin)

Bilan des actions réalisées en 2018

Outils de mise en œuvre des actions inscrites au document d'objectifs (DOCOB)

❖ Contrats Natura 2000.

Rappel : pour les parcelles **non agricoles**, sur la base du volontariat, le signataire s'engage pour une durée minimale de 5 ans sur un cahier des charges comportant des engagements conformes aux orientations définies dans le document d'objectifs. Le contrat définit la nature des engagements et le montant des contreparties financières qui seront accordées au bénéficiaire sur le budget de l'Etat et sur le fond communautaire, le FEADER.

Les cahiers des charges des contrats Natura 2000 sont téléchargeables sur le site de la DREAL de Normandie à l'adresse suivante : <http://www.donnees.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/N2000/FR2500081DOCOB.pdf> (p.128) ou disponibles au CPIE du Cotentin.

Mme Le Rest présente le tableau des différents contrats Natura 2000 signés sur le site des landes de Lessay depuis 2013. Trois contrats ont été signés en 2018 pour un montant total de 31 335 € – cf. tableau ci-dessous.

Lieu	Signataire	Période	Coût	Etat d'avancement
Dunes de Créances	CC COCM	2018-2022	2 910 €	Dossier en cours d'instruction
Lande de la carrière	CEN Normandie Ouest	2018-2022	14 130 €	En cours (convention signée)
Lande communale de Lessay	Commune de Lessay	2018-2022	14 295 €	Dossier instruit (convention en cours)
TOTAL			31 335 €	

Sept autres contrats sont en cours d'application – cf. tableau ci-dessous.

Lieu	Signataire	Période	Coût	Etat d'avancement
Forêts communales de La Feuillie et de Pirou	CC COCM	2016-2020	32 966 €	En cours (convention signée)
Forêt communale de St-Patrice-de-Claids	CC COCM	2016-2020	14 778 €	Travaux réalisés => Demande de solde en cours
RNN de Mathon	CPIE du Cotentin	2016-2020	59 216 €	En cours (1 ^{er} paiement réalisé)
ENS Vallée de l'Ay	CD 50	2016-2020	9 977 €	Travaux réalisés Payable par l'ASP
Dunes de Créances et de St-Germain-s/Ay	CC COCM	2016-2020	15 217 €	En cours
Nettoyage des laisses de mer	CC COCM	2016-2020	91 937 €	En cours
Entretien de la lande de Millières	CC COCM	2017-2021	14 976 €	En cours
TOTAL			239 067 €	

Mme Le Rest illustre la présentation des contrats Natura 2000 avec quelques exemples de travaux de gestion réalisés en 2018 :

- **Forêt communale de St-Patrice de Claidis.**

Signé en 2016 par la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, ce contrat vise l'entretien d'une clairière de lande ouverte au sein de la forêt de St-Patrice. Des travaux de broyage mécanique à l'aide du prototype « Digard » ont été réalisés en octobre 2018 afin de maintenir une clairière de lande ouverte au sein de la forêt. Les produits ont été exportés afin de ne pas enrichir le milieu (les landes sont des milieux pauvres et acide). Mme Lerouillois s'interroge sur le devenir des produits exportés. Mme Le Rest explique que ces produits peuvent être récupérés par des agriculteurs qui généralement l'utilisent en litière (lorsque le produit est bien sec) ou en compost. Toutefois, **la valorisation des broyats de lande reste difficile et ponctuel**. Plusieurs expérimentations sont actuellement en cours. M. Fillol informe que le PNR réalise actuellement des essais d'incorporation de végétaux (roseaux, massette, molinie, etc.) dans de la terre pour l'isolation / la construction. Mme Le Rest complète en signalant qu'un maraîcher, inscrit dans la démarche « Maraichage sol vivant », teste ces broyats (dégradation lente, apport de carbone, etc.). M. Couillard souligne qu'il serait pertinent d'avoir une réflexion sur la valorisation des produits issus de la gestion des landes notamment en se basant sur les usages passés : contacter les maraîchers pour voir si ces produits peuvent les intéresser, Il conseille de privilégier la fauche plutôt que le broyage pour une valorisation auprès des agriculteurs. Cela peut être une piste d'action à mener en 2019.

- **Forêts communales de Pirou et la Feuillie.**

Mme Le Rest poursuit en expliquant que des travaux similaires ont été réalisés dans les forêts de Pirou et La Feuillie : broyage mécanique avec export des pare-feux et de clairières de landes ouvertes.

- **Ramassage manuel des macro-déchets sur la laisse de mer**

La CC COCM a également signé en 2016 un contrat Natura 2000 pour le nettoyage des lisses de mer. Ce contrat, à cheval sur deux sites Natura 2000, vise le ramassage manuel des macro-déchets qui s'accumulent sur cet habitat d'intérêt européen. Ce contrat prévoit 12 passages par an au niveau des dunes et deux passages par an dans le havre de St-Germain-sur-Ay. En 2018, comme les années précédentes, le STEVE a réalisé les travaux en évitant le haut de plage pendant la période de nidification du Gravelot à collier interrompu entre avril et août comme le stipule le contrat. M. Vattier explique que ces travaux permettent de maintenir ces milieux en bon état de conservation ; ces milieux formant par ailleurs la première ceinture végétale des cordons dunaires.

Mme Le Rest poursuit en présentant le bilan des contrats Natura 2000 depuis 2009, date de révision du premier docob. Au total depuis 2009, **19 contrats** ont été signés ; le principal bénéficiaire est la CC COCM avec 10 contrats. Pour le moment, aucun propriétaire privé n'a signé de contrat. Cela s'explique principalement par la difficulté d'avance de trésorerie. Parmi les autres bénéficiaires, il y a : d'autres collectivités territoriales (communes, Conseil départemental de la Manche), deux associations de protection de la nature (le Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Ouest et le CPIE du Cotentin) et deux établissements publics (l'Office National des forêts et le Conservatoire du littoral).

Comme lors du précédent Docob, les contrats concernent principalement les landes. Contrairement au précédent Docob, les marais et le littoral bénéficient d'un plus grand nombre de contrats Natura 2000.

Le tableau (diapo 12) montre que :

- les objectifs en termes de restauration de landes ouvertes sont loin d'être atteints (22 %).
- les objectifs en termes de restauration de tourbières sont atteints à 50%,
- 6 ha de corridors/clairières ont été créés au sein de landes boisées soit 40 % des objectifs atteints ; de nouveaux travaux sont à venir en collaboration avec l'O.N.F.,
- la totalité des pare-feux à forts enjeux écologiques est entretenue par broyage mécanique avec exportation,
- les objectifs en termes de restauration/entretien de bas-marais sont atteints à 25 %.
- la totalité du linéaire de laisses de mer est nettoyée de façon manuelle et sélective (enlèvement des macro-déchets d'origine anthropique ex : bouteilles d'eau, etc.)
- le Docob vise l'entretien de trois stations de Flûteau nageant. Deux stations sont entretenues dans le cadre de contrats Natura 2000, une troisième par un propriétaire privé et le CEN Normandie Ouest (convention de gestion sur la lande de la Tournerie) ; l'objectif est donc atteint.

❖ Mesures Agro-Environnementales climatique (MAEC)

Rappel : Depuis 2015, les MAEC succèdent à plusieurs dispositifs agroenvironnementaux (OLAE, CTE, CAD, MAEt). Ces mesures, également cofinancées par l'Etat et l'Europe, permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent à respecter certaines pratiques. Ciblées en priorité sur les parcelles déclarées à la PAC des sites Natura 2000, elles deviennent un outil privilégié de gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'engagement dans une MAEC se fait pour une durée de 5 ans.

M. Fillol présente les Mesures Agro-Environnementales Climatiques (M.A.E.C.). Pour rappel, aucun budget n'avait été prévu en 2017 car il n'y avait pas de contrat à renouveler. En 2018, quatre MAEC ont été signées pour une surface totale de 82 ha et un montant d'aide par an de 16 906 €. Les parcelles bénéficiant d'une MAEC, représentent 61% de la surface agricole utile du site Natura 2000 ; la moitié de la surface en MAEC – 320 ha - étant pour la mesure « prés salés » dans le havre de St-Germain. Des renouvellements à prévoir en 2020 mais pour le moment il n'y a pas de visibilité sur le budget accordé au MAEC.

❖ Travaux de gestion hors contrats

Mme Le Rest précise que des travaux de gestion en faveur des habitats et des espèces sont également réalisés en dehors de contrats Natura 2000 : RNN de la Tourbière de Mathon, Lande du camp, Lande de la Tournerie, etc. A titre d'exemple, un chantier bénévole a été organisé le 3 mars 2018 par le CPIE du Cotentin et la commune de Millières dans le but de maintenir le milieu ouvert. Une dizaine de bénévoles a coupé / arraché des jeunes plants de Pin maritime, l'enrésinement étant le principal facteur de fermeture du milieu. Ce type de chantier, qui demande peu de moyens matériels, est à encourager dans les espaces de landes ouvertes menacées par le développement du Pin maritime.

Veille environnementale

Mme Le Rest rappelle que l'animateur Natura 2000 assure une veille environnementale sur le site et ses abords : identification des projets/démarches, mise à disposition des données sur les milieux naturels, la faune et la flore, etc. **L'objectif est que les enjeux écologiques du site Natura 2000 soient intégrés aux projets/démarches.**

Concernant l'ancienne station Loran C de Lessay, M. Roi indique qu'une négociation est en cours avec le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) qui souhaiterait implanter un émetteur Nav-Text (communication maritime / bateaux. Ainsi, aucune vente n'est prévue comme cela avait été envisagé ; le propriétaire reste l'Etat. Mme Le Rest précise que le GAEC qui entretenait les prairies a renouvelé en 2018 son contrat MAEC « Fauche tardive sans fertilisation ».

Mme Lerouillois s'interroge sur les suites du dépôt de terre dans la lande de Millières en fin d'année 2017. Mme Le Rest indique qu'après avoir échangé avec le président du motocross et le maire de Millières, la terre déposée en limite du site Natura 2000 a été enlevée. Des espèces végétales typiques des landes comme la bruyère à quatre angles, la Molinie bleue ou encore la Gentiane pneumonanthe colonisent le secteur impacté ce qui est encourageant.

Acquisition / conventions

Le Conservatoire du littoral, dans le cadre de sa politique foncière de sauvegarde des espaces naturels littoraux, a acheté une parcelle de 1,6 ha au nord de la RNN de la Tourbière de Mathon.

Dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil Départemental de la Manche a la possibilité d'acquérir des terrains au sein du périmètre de préemption « Vallée de l'Ay » (validé par les communes de Lessay et Millières). Aucune acquisition n'a été faite en 2018.

Le Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Ouest a signé une convention de gestion avec un propriétaire en 2018 dans le secteur du Fart West (78 ha) ; un plan de gestion est en cours de rédaction.

Etudes / Suivis floristiques

Mme Le Rest présente ensuite les différents suivis scientifiques qui ont été menés en 2018 dans le cadre de l'animation Natura 2000 :

- Suivi floristique des travaux de gestion afin d'évaluer les effets des actions de gestion.

Par exemple, les travaux de restauration et d'entretien de landes par broyage mécanique ont des résultats globalement positifs : quelques années après un broyage mécanique avec export, les bruyères se développent. Une intervention régulière (tous les 10 ans en moyenne) est généralement nécessaire pour éviter l'installation du Pin maritime.

- Suivi de l'évolution du chiendent maritime par drone.

Un essai de suivi de l'évolution du chiendent maritime par drone a été réalisé en 2018. L'objectif est d'évaluer l'efficacité des actions mises en place par les éleveurs comme la fauche du chiendent ou encore le pâturage dirigé. Le dernier état des lieux remonte à 2009 ; une cartographie avait été réalisée par le CPIE du Cotentin. Or depuis, les éleveurs ont mis en place des actions pour faire régresser cette plante qui a tendance s'étendre sur le pré salé au détriment des autres végétations présentes. Ainsi en 2018, le SMEL a réalisé un premier essai sur une centaine d'hectares. Ce test s'est révélé plutôt concluant, la hauteur de vol permettant d'identifier les secteurs colonisés par le chiendent.

- Suivi des espèces d'intérêt européen (Flûteau nageant et Triton crêté).

En 2018, trois stations de Flûteau nageant contre quatre recensées habituellement ont été identifiées. La station qui se trouve dans un fossé en limite Est de la forêt de La Feuillie n'a pas été vue en 2018. Le déficit en pluviométrie est un des facteurs pouvant expliquer cette disparition qui est probablement ponctuelle.

Aucun Triton crêté n'a été observé en 2018 sur le site. Les populations de Triton crêté au sein du site Natura 2000 ont toujours été très faibles ; des colonies plus importantes sont présentes à proximité du site Natura 2000. L'objectif sur le site Natura 2000 est de maintenir des milieux favorables pour l'accueil de cette espèce.

Les suivis ultérieurs de ces deux espèces d'intérêt communautaire permettront de juger du caractère exceptionnel ou non des disparitions observées cette année.

Mme Le Rest liste brièvement les suivis / études scientifiques réalisés sur le site Natura 2000 dans le cadre d'autres programmes. Ces actions contribuent à la connaissance des habitats et de leur fonctionnement, de la faune et de la flore. Ont notamment été réalisés en 2018 :

- l'inventaire des amphibiens et des reptiles sur la lande de la Tournerie (Pirou). Cette étude, réalisée par le CPIE, a permis de recenser 9 espèces d'amphibiens et 4 espèces de reptiles. Ces connaissances permettent de mieux cibler les actions de gestion à réaliser sur le site pour maintenir ou favoriser cette richesse.

- Suivi de l'Andromède à feuilles de polion. Cette espèce végétale, que l'on rencontre dans les tourbières, a bénéficié d'un suivi réalisé par Elodie HEMERY, stagiaire au CPIE. Ce suivi montre que les populations sont en expansion.

- Actualisation du plan de gestion de la lande du camp. Tanguy Pain en stage de 6 mois au SyMEL a actualisé le plan de gestion sur la lande du camp. Mme Deville précise que ce document n'a pas été encore validé.

Communication/formation

Mme Le Rest poursuit en présentant les différentes actions de communication / formation réalisées en 2018 :

Un cycle de cinq sorties autour de la découverte des landes de Lessay a été proposé à l'Université Inter-Âge de Coutances. La première sortie a eu lieu le 30 novembre 2018 : guidée par Antony Hannok, garde au SyMEL, la vingtaine de participants a pu découvrir l'historique des landes de Lessay ainsi que les usages passés et actuels. Les prochaines sorties auront lieu en 2019.

Comme chaque année, le CPIE du Cotentin accueille les étudiants de Master 2 de l'université de Rouen qui se destinent à la gestion des milieux naturels pour visiter deux espaces naturels au sein du site Natura 2000 : forêt communale de Pirou et le havre de Saint-Germain-sur-Ay en compagnie d'une éleveuse de moutons.

Mme Le Rest précise qu'une visite d'expérience de gestion de lande ouverte en dehors du site Natura 2000 des landes de Lessay à destination des acteurs locaux (élus, ...) avait été envisagée en 2018. La recherche de sites s'est pour le moment révélée infructueuse ; les sites identifiés étant trop éloignés. M. Fillol propose que si ce projet n'aboutit pas, un éduc'tour - rassemblant élus locaux, techniciens des collectivités, associatifs, habitants - pourra être organisé au sein du site. Cela permettrait d'échanger sur le terrain de l'avenir des landes au sein du site Natura 2000.

Divers

Mme Le Rest conclue le bilan des actions 2018 en présentant la réflexion engagée autour des équipements pastoraux aux abords du havre de St-Germain. L'objectif est d'identifier les équipements (barrières, clôtures ...) les plus appropriés pour concilier le pâturage ovin avec les autres activités (maraîchage, chasse, randonnée, ...). M. Couillard indique que dans le cadre de latitude Manche, le conseil départemental revoit le tracé des chemins de randonnées et notamment du sentier littoral. Il complète son propos en expliquant que lors d'une balade, il a été confronté à la présence de barrières quasi-infranchissables sur un chemin pédestre ce qui est regrettable. Mme Le Rest indique qu'en 2018, un état des lieux des équipements en place a été réalisé. De nombreux échanges avec les acteurs locaux (élus, éleveurs, randonneurs, représentants de l'Etat, ...) ont permis d'identifier des propositions d'aménagements. L'estimation financière est en cours de finalisation ; le projet sera présenté courant 2019.

Prévisionnel 2019

⇒ **Contrats Natura 2000**

Mme Le Rest indique que la date limite du prochain appel à projets est fixée au 28 février 2019, les dossiers sont à déposer auprès de la DDTM de la Manche. Pour le moment, deux projets ont été identifiés : un sur la RNN de la Tourbière de Mathon, porté par le CPIE et un autre au vivier à Créances, porté par un propriétaire privé. M. Fillol précise qu'il y aura un autre appel à projets à l'automne.

⇒ **Contrats agricoles (MAEC)**

M. Fillol indique que faute de crédits, la Région n'a pas ouvert le dispositif MAEC en 2019. Pour 2020, il y a de nombreuses incertitudes ; des négociations sont engagées au niveau régional pour pouvoir renouveler les contrats en 2020. Par ailleurs, la réforme de la PAC et des fonds européens pour 2021 font qu'il n'y a pas de lisibilité.

⇒ **Suivis environnementaux**

Comme les années précédentes, les espèces (Flûteau nageant et Triton crêté) et les habitats d'intérêt communautaire seront suivis.

Le suivi de l'évolution du chiendent maritime dans le havre de St-Germain par drone sera étendu à la totalité des surfaces envahies par le chiendent.

⇒ **Communication**

Mme Le Rest indique qu'un nouveau chantier bénévole sur la lande de Millières sera prochainement programmé. Suite à une question de Mme Lerouillois sur la mobilisation, Mme Le Rest explique qu'un appel est lancé auprès des adhérents du CPIE. De plus, un affichage en mairie sera également réalisé pour informer les habitants de Millières. Les membres du COPIL seront également invités à participer à ce chantier.

Mme Le Rest signale que le PNR et le CPIE sont à la recherche de supports (bulletins communaux, etc.) pour la diffusion d'articles présentant des actions réalisées sur le site Natura 2000 des landes de Lessay. M. Couillard indique que les sites web communaux peuvent relayer les informations. La commune de Lessay possède également un panneau d'information. M. Gilles est intéressé par un article pour le bulletin municipal de Saint-Germain.

M. Etienne indique que des sorties scolaires peuvent également être réalisées dans les forêts publiques grâce à l'opération « la forêt s'invite à l'école ». Cette démarche pédagogique invite les établissements scolaires et périscolaires à développer tout au long de l'année des projets pédagogiques visant à sensibiliser les jeunes aux diverses fonctions - économiques, écologique et sociétale - de la forêt. M. Joret et M. Robiolle précisent que cela pourraient intéresser les écoles de Bolleville et de Muneville-le-Bingard.

M. Etienne informe l'assemblée que l'ONF a proposé une visite guidée de la forêt de St-Patrice-de-Claids aux habitants et élus de St-Patrice. Une vingtaine de personnes étaient présentes pour découvrir la gestion sylvicole mise en place par l'ONF.

⇒ **Docob : 10 ans déjà !**

Mme Lerouillois souhaite connaître la durée de vie d'un docob. M. Vattier précise que la révision d'un docob se fait lorsque celui-ci est devenu obsolète ; il s'agit d'une procédure lourde à mettre en œuvre. Pour le moment, le docob est toujours d'actualité, il n'est pas encore envisagé de le réviser. M. Vattier complète en indiquant qu'un bilan intermédiaire des actions réalisées sera effectué en 2019. Ce bilan sera diffusé de façon plus large notamment auprès des nouvelles municipalités après les élections municipales de mars 2020.

Mme Le Rest explique que l'atout de ce site est la présence d'une mosaïque de milieux ouverts et fermés ; il est important de conserver cette mosaïque en entretenant les milieux encore ouverts et notamment les landes. C'est tout l'enjeu de ces prochaines années : comment maintenir les landes ouvertes ? L'année 2019 sera l'occasion d'échanger autour de cette problématique : valorisation des produits issus de la gestion, etc.

⇒ **Divers**

M. Etienne précise que toute forêt publique doit être soumise au régime forestier et disposer d'un plan de gestion sylvicole (plan d'aménagement forestier) afin de garantir la protection du patrimoine forestier public et sa gestion durable. Les collectivités dont la forêt n'est pas soumise au régime forestier ne peuvent prétendre aux aides de l'Etat et toute vente sera jugée illégale. M. Etienne indique que pour les forêts publiques du site Natura 2000 des landes de Lessay non soumises au régime forestier, les communes peuvent se renseigner auprès des autres collectivités qui ont des forêts gérées par l'ONF. L'ONF gère 1 400 ha de forêts publiques dans la Manche dont 950 ha dans le site Natura 2000. M. Vattier complète en indiquant que la réglementation forestière s'applique que l'on soit en site Natura 2000 ou non. Les orientations de gestion sont déterminées par la collectivité qui reste bien évidemment propriétaire des parcelles. En cas de vente de bois dans les forêts publiques gérées par l'ONF, la collectivité reverse 12 % des recettes à l'ONF (frais de garderie). Sur le site Natura 2000, la filière bois fonctionne : les bois sont vendus et valorisés en France.

Mme Castel s'interroge sur les actions mises en place sur le site Natura 2000 en lien avec le recul du trait de côte. M. Vattier indique que des mesures sont mises en place afin d'éviter toute dégradation des habitats dunaires par des activités humaines (surfréquentation, ...) ; les dunes constituant le premier rempart contre l'érosion côtière. Le but n'est pas de fixer le trait de côte car les dunes doivent rester des espaces de mobilité. Mme Le Rest complète en expliquant qu'il est possible de réaliser des travaux de protection douce (fagots, fascines, ganivelles ...) pour par exemple restaurer un siffle-vent et ainsi éviter une brèche dans le cordon dunaire. M. Robiolle explique que la communauté de communes Coutances Mer et Bocage via la G.E.M.A.P.I. (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a instauré une taxe sur toutes les communes du territoire et pas seulement sur les communes littorales car nous sommes tous concernés par cette problématique. Cette taxe permet de financer les dépenses de

fonctionnement et d'investissement en lien avec la G.E.M.A.P.I. Pour plus d'information : <https://www.coutancesmeretbocage.fr/lesprojets/papi-et-gemapi/>

Enfin, M. Vattier précise qu'un fond financier national permet de financer des travaux de protection douce.

M. Couillard remercie les participants et clôt la réunion.

Rédaction : Maïwenn Le Rest et Nicolas Fillol, le 01 mars 2019

Animateurs du site Natura 2000 « Havre de St-Germain-sur-Ay et des Landes de Lessay »

- **Nicolas Fillol**, PNR des marais du Cotentin et du Bessin
02.33.71.61.90 / nfillol@parc-cotentin-bessin.fr

- **Maïwenn Le Rest**, CPIE du Cotentin
02.33.46.37.06 / maiwenn.lerest@cpiecotentin.com